

*Les subsides*

**M. Pepin:** Néanmoins, elles ont une excellente réputation. Ce n'est peut-être pas suffisant pour le député qui aimerait probablement que les voies soient parfaitement horizontales d'un océan à l'autre.

Depuis la refonte de capital, le CN a déclaré des bénéfices chaque année, sauf en 1982 en raison de la conjoncture. Le CN verse également des dividendes, correspondant à 20 p. 100 de ses gains, au gouvernement du Canada. Depuis 1977, ces dividendes se sont montés à 145 millions de dollars. Mon honorable ami ne croit pas au profit ni à ce genre d'encouragement.

**M. Benjamin:** Je n'ai rien dit de tel.

**M. Pepin:** C'est pourtant ce qu'il a laissé entendre il y a un moment en disant qu'il voudrait non seulement établir une plus grande domination du gouvernement et du Parlement sur les sociétés de la Couronne, mais aussi prendre le contrôle d'un certain nombre d'autres sociétés, comme Eastern Provincial Airways. Il a également parlé de la société Power Corporation et je suppose qu'il songeait aussi à Voyageur.

**M. Benjamin:** Nous voulons savoir ce qu'elles font des deniers publics.

**M. Pepin:** Il n'en reste pas moins que le CN s'est toujours classé parmi les cinq compagnies de chemins de fer nord-américaines les plus sûres. La société s'approvisionne à 88 p. 100 auprès d'entreprises canadiennes, ce qui est une proportion élevée. Je m'en tiendrai là.

Les critiques et la colère même parfois de mon collègue et ami envers certaines des activités des sociétés de la Couronne et les rapports qu'elles entretiennent avec le gouvernement sont justifiées. Je ferai toutefois remarquer que les Canadiens ont joué un rôle considérable dans l'essor des sociétés de la Couronne. Cette formule constitue un compromis entre la libre entreprise et les visées et les besoins de la collectivité. Les sociétés d'économie mixte représentent un arrangement dont nous pouvons être fiers.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer un point au ministre. J'ai écouté très attentivement ce qu'il avait à dire au sujet des parlementaires qui posent des questions à la Chambre des communes ou en comité et qui prétendent—c'est mon cas—que la société Canadair enfreint la loi sur l'administration financière. Il prétend que nous essayons de mettre les sociétés de la Couronne en tutelle. Ce n'est pas le but visé par les questions que nous posons à la Chambre ou en comité. Ce n'est pas non plus l'objectif visé lors de l'étude du budget des dépenses au cours de laquelle nous interrogeons les ministres et d'autres personnes.

Ce que le ministre a tort parfois d'oublier c'est que le rôle du Parlement n'est pas de gérer les sociétés de la Couronne. Aucun parlementaire, sensé n'irait le réclamer. Que le ministre, les fonctionnaires ou le gouvernement le veuillent ou non, notre rôle est d'exiger des comptes des sociétés de la Couronne ou des organismes gouvernementaux dans la mesure où les mécanismes à notre disposition nous le permettent.

Que cela soit bien entendu, car j'ai l'impression que mine de rien, le ministre exagérât à dessein la position qu'adopte le Parlement lorsqu'il remet en question les activités des sociétés de la Couronne ou attire l'attention sur ce qui se passe au sein

de ces sociétés. Je voudrais qu'il comprenne, et surtout que le public comprenne, qu'à titre de ministre il a, bien sûr, le droit de décider quelle place les sociétés de la Couronne occupent au sein de notre économie, mais que le Parlement a aussi le droit d'exiger qu'elles lui rendent compte de leurs activités. C'est nous qui débloquons une partie des fonds dont elles ont besoin et à ce titre, elles ne sont pas des entités indépendantes. Nous ne voulons pas les gérer nous-mêmes, mais nous tenons à ce qu'elles soient bien gérées.

**M. Pepin:** Monsieur le Président, le député me fait beaucoup d'honneur d'accorder une telle importance à ce que j'ai dit. Mais il se rappelle sûrement que j'ai parlé de grèves, d'acquisitions, de mises à pied et de modifications dans les services. J'essayais de faire valoir qu'il existe certains domaines dans lesquels il importe que nous ayons voix au chapitre. Je voulais provoquer la réflexion chez les députés, puisque nous sommes vendredi après-midi.

Mon collègue a tenu des propos à peu près semblables il y a quelques semaines. Étant donné que des députés s'adressent à moi pour poser ce genre de question et pour demander des renseignements, des députés qui cherchent des emplois pour leurs électeurs, ce qui est fort légitime, je me demande alors si nous ne cherchons pas à contrôler indûment ces sociétés de la Couronne dans les moindres détails au lieu de consacrer notre énergie et notre temps à débattre des questions plus importantes.

**M. Huntington:** Monsieur le Président, le ministre a annoncé fièrement que le Canadien National avait versé 145 millions en dividendes au gouvernement depuis 1977. Je crois bien que c'est le chiffre qu'il a cité et qui représente, je suppose, tous les dividendes accumulés depuis 1977. Il a déclaré aussi qu'Air Canada avait versé 53 millions de dollars en dividendes. Je crois que c'est un progrès.

Le ministre sait-il combien de dividendes nos sociétés de la Couronne ont versés au Fonds du revenu consolidé? Paient-elles leur juste part de la charge fiscale imposée aux sociétés dont nous avons besoin pour financer tous nos services sociaux dont nous sommes si fiers? Considère-t-il cela comme une amélioration? Il a mentionné deux sociétés de la Couronne, mais il y en a d'autres qui versent des dividendes et je me demande si elles finiront par payer leur part équitable d'impôts.

**M. Pepin:** Je suis désolé, monsieur le Président, mais je ne suis pas expert en la matière. J'ai donné seulement ces deux exemples tout simplement parce que j'avais fait faire les recherches nécessaires. Je ne pense pas que ces deux cas puissent être généralisés, car ils sont bien particuliers.

Je suis assez conscient des normes sociales pour ne pas être indûment touché par l'ampleur du profit. Mon exposé aurait été plus frappant si j'avais parlé en même temps des dividendes et des investissements de ces deux sociétés de la Couronne. Le projet n'est pas à dédaigner, mais j'aurais dû également parler des investissements qu'elles font chaque année.

J'ai l'impression que le CN et Air Canada se portent très bien et que nous avons raison d'en être fiers.